

LIVRET DES COMPETITIONS POUSSINES

SAISON 2018-2019

REGLEMENT DU CONCOURS D'HIVER

Le concours se déroulera sur 1 jour.

Compétition le 27 janvier 2019 à Vitré.

Pour ce concours, chaque club pourra présenter autant d'équipes qu'il le souhaite, mais devra faire sa propre sélection pour ne pas alourdir la compétition.

Cette année, reconduite des catégories. Les clubs peuvent présenter plusieurs équipes dans une même catégorie.

Equipes de 6 gyms, les 4 meilleures notes seront prises en compte pour faire le total.

Il suffit d'un seul degré fort par catégorie, quel que soit l'agrès (voir tableau).

CATEGORIE	Nombre de Gyms	Niveau autorisé
Excellence	4 à 6 gyms	Maximum de 5 ^{ème} degré
Promotion d'Excellence	4 à 6 gyms	Maximum 4 ^{ème} degré
Honneur	4 à 6 gyms	Maximum de 3 ^{ème} degré
Promotion d'honneur	4 à 6 gyms	Maximum de 2 ^{ème} degré
Débutante	4 à 6 gyms	Maximum de 1 ^{er} degré

Chaque gymnaste se présentera au concours avec une fiche individuelle. Il sera demandé aux monitrices de préparer et de découper les morceaux pour les donner à chaque atelier concerné, d'où l'importance du nom sur chaque partie.

Les juges garderont les petits papiers qui iront au secrétariat. (même feuille que les jeunes et les aînées). Vous pourrez les récupérer après le concours.

Pour ce concours, le justaucorps est obligatoire. L'écusson n'est plus obligatoire.

La licence timbrée et validée par le CD (Comité Départemental) est obligatoire.

Les rotations avec les horaires de convocation vous seront communiquées plus tard en fonction de vos réponses : nombre d'équipes, éloignement.

ENGAGEMENTS : les engagements sont à envoyer par mail à : amreinose@aol.com, le plus rapidement possible .**Le 23 décembre dernier délai.**

RECOMPENSES

→ Remise d'un badge poussin à chaque participante.

LES BADGES

BLANC	VERT	BLEU	MARRON	TRICOLORE
Moins de 50 pts	50 à 53,95 pts	54 à 59,95 pts	60 à 64,95 pts	65 pts et plus

→ Un classement par catégorie se fera sur les 4 meilleures notes avec remise de médailles aux 3 meilleures équipes.

JUGES

Les clubs participants devront présenter 1 à 5 juges pour toute la journée avec changement possible entre les catégories. Le quota sera calculé en fonction du nombre initial d'équipe engagée.

Les associations s'engagent à fournir le nombre de juge demandé, même en cas de désistement d'une équipe. Les juges pourront être pour 50% des juges débutants, et devront être pour 50% des juges expérimentés (au moins 4 compétitions jugées ou I2).

Ils devront porter la tenue précisée dans le programme fédéral.

En cas de désistement d'une association entière dans la semaine avant le championnat, l'association devra fournir 50% des juges demandés, dans les 2 jours avant, elle devra fournir tous les juges demandés. Cette disposition est valable pour le championnat régional.

SELECTION

Les meilleures équipes seront sélectionnées en excellence, promotion excellence, honneur et promo honneur en fonction d'un pourcentage de points.

Finale régionale, le 24 Mars 2019 à Lanester

P.S. : Cette année, il n'y aura aucune dérogation, tout engagement n'étant pas parvenu dans les délais ne sera pas pris en compte.

Chaque club est tenu de veiller au remplacement de tout juge qui ne pourrait pas se présenter le matin de la compétition.

REGLEMENT DU CONCOURS D'ETE

Compétition le dimanche 16 Juin 2019 à Argentré du Plessis

CONCOURS EN SECTION

Pour participer, chaque club devra présenter des équipes **de 8 à 5 gymnastes**. Suivant le niveau des gymnastes, elles devront se présenter dans différentes catégories:

POUSSINE Excellence : 1 – 5^{ème} minimum à au moins 1 appareil

POUSSINE Promotion Excellence : 1 - 4^{ème} minimum à au moins 1 appareil

POUSSINE Honneur : 1- 3^{ème} minimum à au moins 1 appareil

POUSSINE Promotion Honneur : 1- 2^{ème} minimum à au moins 1 appareil

Il y aura un classement par catégorie sur **les 5 meilleures notes**.

Un challenge sera remis à l'équipe classée première dans chaque catégorie.

La licence timbrée et validée par le CD est obligatoire.

Chaque monitrice devra préparer les fiches individuelles de ses gymnastes et les découper pour les présenter aux juges concernés lors de leur passage. Les juges les remettront au secrétariat.

Sur les fiches individuelles, il faudra mettre les noms des gymnastes sur chaque morceau mais aussi leur donner un numéro, de façon à faciliter le travail des personnes au secrétariat.

Pour ce concours, le justaucorps de **section est obligatoire**. L'écusson du club n'est plus obligatoire.

Si une gymnaste se blesse au cours de ce concours, ses notes précédentes pourront être prises en compte. S'il manque des notes à la section pour participer au classement, une moyenne pourra être faite.

- ➔ Pour le concours en section, il n'y aura pas de limitation de nombre mais il est demandé aux monitrices de faire une sélection des participantes pour faciliter et rendre plus agréable le travail des juges.
- ➔ Il est rigoureusement interdit de faire concourir des gymnastes en "blanc".

Les informations pour les repas suivront avec les horaires.

JUGES

Les clubs participants devront présenter 2 à 5 juges pour toute la journée avec changement possible entre les catégories. Le quota sera calculé en fonction du nombre initial d'équipe engagée.

Les associations s'engagent à fournir le nombre de juge demandé, même en cas de désistement d'une équipe. Les juges pourront être pour 50% des juges débutants, et devront être pour 50% des juges expérimentés (au moins 4 compétitions jugées ou I2).

Ils devront porter la tenue précisée dans le programme fédéral.

En cas de désistement d'une association entière dans la semaine avant le championnat, l'association devra fournir 50% des juges demandés, dans les 2 jours avant, elle devra fournir tous les juges demandés. Cette disposition est valable pour le championnat régional.

IL VOUS EST DEMANDE DE BIEN VOULOIR RESPECTER LES DATES
POUR LE RETOUR DES PAPIERS

Engagements à renvoyer par mail pour le 19 Mai 2019 à amreinose@aol.com